En retorment au Corps législatif auprès de nos collégues, nous échangeames nos pen-sées, et nous fames d'avis qu'il n'était pas possible d'accepter la condition qu'imposait le général Trochu.

Cette condition était anormale, j'en fus péniblement affecté.

Nous rendimes compte à nos collègues de notre démarche.— Les événements se préci-pitaient, le temps allait nous manquer.

Sur ces entrefaites, d'autres observations sans doute, furent présentées à la régente, et le 9 août, pendant la séance, deux de mes honorables collègues du Corps législatif vinrent me proposer de faire partie d'un minisu. - . Moralement j'avais été, me disaient-ils, désigné par l'assemblée prépa-ratoire qui m'avait nommé son président et un de ses délégués auprès du gouverne-

· La France, ajoutaient-ils, était dans un plus grand danger qu'on ne pouvait sup-poser; il fallait, avant tout, des hommes energiques et décidés pour faire face au péril; il s'agissait d'un acte de patriotisme, on mettait à ma disposition deux portefeuilles, l'un pour moi, l'autre pour telle personne qu'il me plairait de désigner dans

le parti auquel j'appartenais. . Pour moi, la question avait un côté politique ; je demandai cioq minutes pour con-sulter quelques-uns de mes amis, et je me rendis auprès de l'honorable M. Schneider, rends aupres de l'honorable M. Schnetder, président, dont les idées s'accordaient avec les nôtres; je vis MM. Daru et de Talhouët, dans les rangs politiques desquels je n'ai cessé de combattre, et tous trois me firent la même réponse : * Votre acceptation sera un acte de dévouement et de corrage ; on ne recherche pas un portefeuille dans les si-tuations terribles que nous traversons ; mais lorsqu'il vous est offert, on ne peut

refuser.

(M. le comte Daru, vice-président de la commission .- C'est vrai.)

Nul, dès lors, ne pouvait m'accuser d'ambition; j'avais déjà, à cause d'une divergen-ce d'opinion dans une question d'économie sociale, refusé, quelques mois auparavant, le ministère des travaux publics; j'en re-mettrai les preuves à la commissiou; d'allleurs, à ce moment même, l'émeute grondait déjà sous les murs du Corps législatif, elle n'était maintenue que par l'attitude énergi-que du maréchal Baraguey-d'Hilliers; j'ac-ceptai donc à l'instant, sans demander mème, comme cela se pratique d'ordinaire, quels éteient les autres membres du cabinet, a puisqu'il ne devait avoir aucun caractère politique; il était avant tout, et il restait dans son rôle : Ministère de défense nationale.

Je m'apercus bientôt que le Corps législatif verrait avec plaisir la suppression du portefeuille des beaux-arts ; l'opinien était unanime à ce sujet. Je proposai donc la sup-pression de ce ministère, et, en attendant la division des services, je fus appelé à le ré-gir en même temps que celui de l'instruc-tion publique qui m'était dévolu.

Dès la première réunion du conseil des ministres, nous organisames les services pour procéder à une détense énergique et intelli-

M. J. David, ministre des travaux publics, était, avec moi, chargé de la surveillance de l'armement des fortifications, leur approvisionnement, des travaux à éle-ver dans les parties faibles qui entouraient la capitale, et de toutes les mesures à prendre dans un rayon de dix lieues, pour retar-der, autant que possible, l'arrivée de l'enne-mi sous les murs de Paris.

(A suipre.)

NOUVELLES DE BELGIQUE ET DE LA FRONTIÈRE

On écrit de Courtrai :

-Ce matin, vers 11 heures, deux étrangers assez proprement mis, se rendent dans le magasin du bijoutier Vandenhæk, Grande Place, et demandent à acheter des bagues dites alliances. La fille de boutique en présence de la dame Vaudenhæk, pose sur le comptoir une bonne collection de bagues. Un des deux étrangers passe successivement sur les doigts une vingtaine de bagues, mais, ô malheur, pas unequi convient. La dame Vandenhæk, ayant remarqué une espèce de poli dans la manche de l'étranger, le prit par le bras et une dizaine de bagues qu'il avais

habilement escamotées tombèrent de la manche de l'habit qu'il portait.

Ce voyant, son compère prit la fuite. Aux cris de : au toleur ! arrêtez ! quelques personnes accoururent, poursuivirent le fuyard et l'agrétèrent rue de Tournai.

ROUBAIX ET LE NORD DE LA FRANCE

Nous apprenons que la ville de Landrecies vient d'ouvrir une souscription à 50 centimes pour l'achat d'une pierre destinée à perpetuer le souvenir des victimes du bombardement du 23 janvier

La pierre sera découverte après la messe anniversaire qui sera dite le 23 janvier 1873, à dix heures du matin.

Par décret du 25 décembre 1872, ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur pour services rendus pendant la guerre

MM. Aubertin, agent commercial du chemin de fer du Nord; Delebecque, ingénieur des mines, chargé du matériel de traction du chemin de fer du Nord ; Ménecier, chef de gare à Reims, 23 ans

A propos d'un fait qu'il nous a emprunté, le Progrès du Nord a reçu et publie la lettre suivante :

· Monsieur le rédacteur,

» A l'occasion de mes étrennes de ncuvel an, on me fait lire dans votre honoré nu-méro de ce jour quelques lignes qui m'ont encore fait bondir et que je vous prie 'de rectifier, avec votre complaisance habituelle. Vous savez qu'en matière de contre-bande une singulière renommée m'a été faite dans ma ville natale, et voilà qu'au-jourd'hui Decottignies a été saisi à Toufflers, porteur de 352 livres de tabac étranger.

Ah! mais non! Aujourd'hui je suis un

honorable patenté et je vous prie d'infor-mer vos nombreux lecteurs que je n'ai aumer vos nombreux lecteurs que je n'ai au-cun lien de parenté avec mon homonyme contrebandier

· Merci et salat bien dévoué. CH. DECOTTIGNIES. .

Nous lisons dans le Propagateur, de

11 y a eu le 1er janvier soir quelques scènes facheuses entre des militaires et des civils. La première a eu lieu rue des Manneliers; quelques citoyens ivres ent insulté et frappé trois jeunes soldats qui avaient eu le tort de les coudoyer involontairement sur le trottoir. Les militaires n'ont pas riposté. Les trois citoyens ont pris la fuite sous les huées de la foule.

Place de la Gare.un sous-officier s'est empoigné avec un civil. Celui-ci était en train de recevoir, comme on dit, une peignée complète, quand son adversaire, apercevant les

sergents de ville, a pris la fuite. Sur la place de Trévise la scène a été plus sérieuse. Quelques cuirassiers se sont vus, paraît-il, obligés de dégainer pour avoir raison de leurs nombreux adversaires.

A la Taverne allemande, un sergent-major ivre en est venu aux mains avec un individu qui cherchait l'occasion de se mesurer avec quelqu'un. Il a été heureux de trouver un adversaire ivre qu'il a facilement renversé. Le mattre de la maison s'est empressé de mettre les combattants à la raison.

Des enquêtes sont ouvertes sur tous ces faits, en général peu graves en eux-mêmes, mais qui semblent dénoter cependant une tendance de la part d'une certaine partie de la population à s'en prendre aux militaires. Il faut faire la part des circonstances. C'était hier un jour exceptionnel, mais nous devons dire que les soldats de notre garnison n'en ont pas profité pour se griser. A part, nous assure-t-on, le sergent-major de la Taverne qui était en goguette, les autres militaires en sens frais n'ont pas été les provocateurs des scènes que nous venons de rap-

Il résulte d'une lettre de l'inspecteur d'académie, approuvée par le prefet du Nord, qu'à partir du 1er janvier 1873 :

1º La 5º classe des instituteurs est supprimée, comme cela a eu lieu pour les institutrices en 1872, et le traitement minimum des instituteurs et des institutrices de 4º classe est fixé à 800 fr. toutefois, ce minimum est de 1,000 et de 900 fr. pour ceux et celles qui posse-dent le brevet complet; 2° le trattement des institutrices de 3° classe est élevé de 800 fr. à 900 fr.; et 3° les instituteursadjoints et les institutrices adjointes pourvus du brevet complet auront droit désormais à un traitement de 800 fr.

De cette sorte, les classements seron

	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	mino duit .	
		Instituteurs.	
40 C	lasse (r	nombre indétermin	né) 800 fr
30	*	(160)	1000 »
20		(100)	1200 »
1re	>	(90)	1500 »
		Institutrices.	
4º e	lasse (nombre indétermi	né)800 fr
30		(70)	900 *
20	3	(45)	1000 ×
1 re	,	(35)	1200 >
I	mmédi		ituteurs qu
	3° 2° 1°° 2° 1°° 1° eta	4° classe (13° ° ° 2° ° ° ° 1 ° ° ° ° ° ° ° ° ° ° ° °	Instituteurs. 4° classe (nombre indéterming) 2° ° (160) 4° ° (100) 4° ° (90) Institutrices. 4° classe (nombre indéterming) 3° ° (70) 2° ° (45)

qui leur est garanti En outre des instituteurs et des institutrices choisi parmi ceux et celtes qu appartiennent à la 100 classe, pourront sous certaines conditions, être promus des traitements de 1800 et 2000 fr., e de 1400 et 1600 fr.

Les maîtres et maîtresses que ce dispositions concernent, sont invités, adresser dans le plus bref délai à M l'inspecteur primaire, chargé de le centraliser, les renseignements néces saires pour en assurer l'exécution.

Conseil municipal de Roubaix

Séance du 5 novembre.

Présidence de M. Dérégnaucourt, maire.

Le Conseil procède à l'élection de son secrétaire pour la session.

M. Ch. Junker, nommé secrétaire, prend place au bureau; il donne lecture :

1º Du procès-verbal de la séance du 4 octobre, la rédaction en est adoptée sans dis-

2º Du procès-verbal de la séance du 9 octobre.

Une interpellation de M. Louis Watine-Wattinne provoque une rectification de paroles attribuées à M. P. Richard. La rectification est faite séance tenante, puis la rédaction modifiée est votée à l'unanimité.

M. Louis Watine-Wattinne: J'ai quelques mots à dire relativement à la société Saint-François-Régis.

M. Deleporte-Bayart, dans son exposé, déclare qu'il est à sa connaissance que la société Saint-François-Régis délivre gratuitement les papiers nécessaires aux mariages des personnes dont l'indigence n'est pas réelle, M. Deleporte-Bayart semble laisser croire que la société Saint-François-Régis n'apporte pas tous les soins néc ssaires pour n'accorder le secours, pour légitimer les mariages qu'à des gens reconnus indigents, la faute ne doit pas retomber sur les membres de ladite société.

MM. les commissaires de police sont, dans leurs quartiers respectifs, chargés de se rendre à domicile, de prendre les renseignements les plus minutieux et de revêtir de leurs signatures les certificats qui constatent l'indigence. Puis le Juge de paix approuve, en exécution de l'article 6 de la loi du 10

J'entre dans ces explications afin que si un cas analogue se renouvelait, l'adjoint de service put rappeler à l'ordre le commissaire de police en défaut.

M. Deleporte-Bayart: La semaine dernière les mêmes faits se sont renouvelés et cela arrive très-souvent

M. le maire : Oui, la semaine dernière il s'est fait un mariage avec certificats délivrés gratuitement à des personnes dont la position de fortune ne réclamait pas une telle faveur. Le marié est cordonnier, ses parents sont épiciers et cabaretiers, tous patentés. J'ai saisi cette occasion pour en informer M. le commissaire central et le charMa ie Lehu, rue des Arts. - Clémence Debuysschere, rue de Lannoy. - Palmyre Lacomblez, rue d'Archimède. - Henri Dedessuslemoutier, rue de la Rondelle. Jacques Van Heems, rue des Longues-Haies. - Albert Lemarre, rue de-la Barbe d'or.

2 janvier. - Emile Cornil, rue des Fossés. - Florimond Smet, rue d'Italie. - Clémence Heerman, rue d'Italie. - Céline Lerouge, rue d'Alma. - Eugénie Wouters, à l'Epeule - Marie Noël, rue de Lannoy. Florentine Delchambre, rue du Fort.

protis.

1er janvier. - Marie Néré, 3 mois, rue ernard. — Joséphine Duchaussoir, 10 ours, rue de l'Allouette. - Pluquet, présenté sans vie, rue du Moulin de Roubaix. - Florine Lepers, 35 ans, ménagère, rue du Moulin de Roubaix. - Emile Vanneste, 26 ans, tisserand, à l'Hôpital. - Joseph Clerequo, 4 mois, rue de Flandre. - Camille Van Raemdonck, 3 mois, rue de Mouveaux.

2 janvier. - Clémence Paris, 3 mois, rue Milu. - Amélie Vanden Bossche, 50 ans, ménagère, à l'Hôpital. - Rodolphe Loucheur, 22 ans, tisserand, rue de la Perche. -Hélène Tack, 4 jours, rue Notre-Dame. -Henri Becquet, 16 jours, au Fontenoy. -Marie Danloy, 28 ans, ménagère à l'Hôpital.

PRIX DU PAIN

POUR SERVIR DE RÈGLE AUX BOULANGERS

DECIMALE C. DH

l'adjudication. On a fractionné la ville en plusieurs sections pour rendre plus facile l'adjudication de l'enlèvement. Mais le quelques amateurs qui se sont présentés s

sont coalisés et n'ont pas paru à l'adjudication, de sorte que bon rré, mal gré, il fau sortir de cet état de choses et arriver à un solution. L'adjudication ne se faisant pas, i

faut en venir à la voie régielle.

M. Tonlemonde-Nollet: Pour éviter à l'avenir que les conseillers ne soien point pris à l'improviste, je demande qu'or enve des convocations avec l'ordre du jour à chacun de nous; de cette manière, tout ceux qui le vou tront, pourront étudier les rapports, les dossiers des questions qui les intéressent plus particulièrement.

M. L. Watine-Wattinne demande le renvoi de la question à la commission.

Plusieurs conseillers dis nt qu'il n'es pas d'usage d'envoyer des ordres du jou pour les sessions ordinaires.

M. le maire. - Ne voulant pas qu' chaque question le manque d'un ordre du jour puisse être invoqué, je vais lever la séance et vous faire convoquer avec des or dres du jour. La commission spéciale aur ainsi le temps d'étudier. la question de l'é bouage.

Etat-Civil de Roubaix

NAISSANCES.

1er janvier. - Eugène Cardon, à l'Epeule. - Mathilde Lepoutere, rue Jacquart. -Charles Debray, rue du Chemin de fer. -Augustine Stacino, rue St-Laurent.